De: guy.minder@mac.com
Objet: Interpellation
Date: 6 novembre 2026 à 14:17
À: Patrick Sutter Patrick.Sutter@lutry.ch

Monsieur le Municipal, cher Patrick,

Je te fais parvenir ci-dessous un interpellation que je ferai lundi.

Ça m'ennuie de devoir poser ces questions au conseil, mais une fois de plus, il manque à mon sens (et je ne suis pas le seul) de la transparence.

Merci d'avance, Guy

Je fais référence à la présentation du pré-projet de l'aménagement de Savuit, qui s'est tenue mardi dernier à la Grande Salle.

Permettez-moi 2 questions:

1) Lors de la présentation, le conseiller Duggan a demandé aux ingénieurs si le fait d'avoir retenu l'option de la zone 30 (plutôt que la zone de rencontre), découlait d'une recommandation des consultants ou s'il s'agissait d'une demande de la Municipalité. La réponse laissait à penser qu'il s'agissait bien d'une demande de la Municipalité et les discussions qui ont suivi la séance me renforce dans cette idée.

> Pouvez-vous nous dire si la Municipalité a bel et bien donné la consigne de s'orienter sur une zone 30?
> Si oui, pour quelle(s) raison(s)?

2) Au moment du rangement j'ai demandé si je pouvais garder une des copies du plan provisoire imprimé en grand format. Etant donné que certains habitants n'étaient pas présents et que chaque ménage n'avait droit qu'à un seul représentant, j'ai simplement pensé que le fait de disposer d'une impression grand format nous permettrait de mieux pouvoir échanger entre voisins ces prochains jours au sujet de l'aménagement de notre lieu de vie; à ma grande surprise je me suis vu opposer un non sec et sonnant - j'ai par ailleurs proposé de payer pour l'impression!

> Sur quelle base légale vous appuyez-vous pour nous refuser ainsi l'accès à ces documents, alors que le pré-projet a été publiquement dévoilé le soir même?
> Si ce refus se base sur des critères de coûts, pourquoi ne pas mettre à disposition les fichiers sous forme digitale?

